





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**238-16**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**239-16**

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT, SAMUEL DUCHESNE**

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de M. Samuel Duchesne, inspecteur en bâtiment, se termine le 10 juin 2016 et qu'il y a lieu d'établir un nouveau contrat de travail entre la Ville et M. Duchesne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la signature d'un nouveau contrat de travail entre la Ville et M. Samuel Duchesne à titre d'inspecteur en bâtiment à compter du 11 juin 2016 pour une durée déterminée de 5 ans, soit jusqu'au 10 juin 2021; le tout conformément aux conditions de travail prévues à son contrat de travail à durée déterminée et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, de même que M. Stéphane De Serre, directeur général, et M<sup>me</sup> Marie-Chantale Gagnon, conseillère en ressources humaines, soient autorisés à signer et à négocier, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville de Delson et M. Samuel Duchesne.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-101 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**240-16**

### **APPEL D'OFFRES REGROUPÉ - ACHAT, INSTALLATION ET ENTRETIEN D'INSTRUMENTS POUR CINQ (5) OUVRAGES DE SURVERSES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LES VILLES DE DELSON, SAINTE-CATHERINE ET SAINT-CONSTANT**

CONSIDÉRANT l'étude globale des réseaux d'égouts sanitaires intermunicipaux des villes de Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine réalisée par Stantec experts-conseils inc.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 et adoptées par le ministère du Développement durable de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), l'installation d'instruments de mesure des débordements aux ouvrages de surverse est obligatoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Sainte-Catherine à procéder à l'appel d'offres public au nom des Villes de Sainte-Catherine, Delson et Saint-Constant pour l'achat, l'installation et l'entretien d'instruments pour cinq ouvrages de surverse localisées sur le territoire de Sainte-Catherine.

QUE la Ville de Delson mandate la Ville de Sainte-Catherine pour la préparation d'un cahier des charges et autres documents de soumission, en vue de l'appel d'offres public et pour recevoir et analyser les soumissions et faire rapport aux municipalités participantes.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE la Ville se réserve l'adjudication du contrat en ce qui concerne la municipalité. Il est convenu qu'après ouverture des soumissions, chacune des Villes participantes devra confirmer sa participation suivant les coûts soumis.

QUE la Ville de Delson s'engage, advenant l'adjudication du contrat, à défrayer les coûts liés à l'installation, à l'opération et à l'entretien des ouvrages de suivi de débordements pour les trop-pleins sur le territoire de la Ville de Delson, selon les plus récentes estimations de débits en temps de pluie, soit une proportion des coûts de 32 % pour le trop-plein Jogues et 9 % pour le trop-plein Puits de Chute.

QUE cette répartition des coûts sera maintenue pour les cinq prochaines années et sera revue par la suite en fonction des plus récentes estimations de débits en temps de pluie aux différents trop-pleins.

QUE la Ville de Delson s'engage à participer à l'inscription et à la validation des données de surverses enregistrées au MDDELCC (SOMAE) en collaboration avec les autres villes participantes pour tous les ouvrages où la responsabilité est partagée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, la directrice des affaires juridiques et greffière, ou en son absence le greffier adjoint, ainsi que le directeur général soit autorisé à négocier et à signer une entente avec les Villes participantes portant sur l'installation, l'opération et l'entretien d'instruments de mesure de débordements aux ouvrages de surverses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds majeurs immobilisations, poste budgétaire n° 22-415-48-725.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-100 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241-16

### **APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 122, RUE DE LA CONCORDE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENIELLES**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 122, rue de la Concorde;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de la porte du garage intégré;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 70-16 adoptée le 17 mai 2016, est favorable à cette demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de rénovation extérieure pour la propriété sise au 122, rue de la Concorde telle que présentée et selon le plan n° 70-16-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**242-16**

### **APPROBATION D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION SUR LE LOT 5 914 878 (LOT PROJETÉ) SITUÉ SUR LE BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE M-216**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un projet d'implantation d'un bâtiment principal à vocation mixte (commerciale et résidentielle) formulée dans le cadre d'un PIIA applicable au secteur central multifonctionnel (PPU du pôle commercial Georges-Gagné Sud) pour la propriété sise sur le lot 5 914 878 (lot projeté), boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la construction d'un bâtiment principal à vocation mixte, plus particulièrement un rez-de-chaussée commercial et une résidence pour personnes âgées (Viva Cité Delson) aux étages supérieurs;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 71-16 adoptée le 17 mai 2016, est favorable à cette demande d'approbation d'un projet d'implantation d'un bâtiment principal à vocation mixte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'implantation d'une nouvelle construction sur le lot 5 914 878 (lot projeté), boulevard Georges-Gagné Sud selon le plan n° 71-16-01.

QUE le conseil municipal recommande que la partie résidentielle du bâtiment du côté de la Plaza Delson (côté nord du bâtiment) soit reculée par rapport au prolongement du mur de façade commerciale de manière à assurer une échelle humaine au bâtiment pour les usagers au niveau du sol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Les membres du Conseil répondent aux questions posées par l'assistance.

**243-16**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 17 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Paul Jones, maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière